

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE L'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

2023.2.8.9

Le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni le JEUDI 9 MARS 2023 à 09h00 dans les locaux de la Communauté d'Agglomération, 297 rue Rousseau Vaudran - 77190 Dammarie-lès-Lys, sous la présidence de M. Louis VOGEL, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS

Josée ARGENTIN, Gilles BATTAIL, Philippe CHARPENTIER, Régis DAGRON, Henri DE MEYRIGNAC, Olivier DELMER, Denis DIDIERLAURENT, Pascale GOMES, Christian HUS, Jean-Claude LECINSE, Françoise LEFEBVRE, Henri MELLIER, Michel ROBERT, Franck VERNIN, Louis VOGEL, Lionel WALKER.

Date de la convocation :
14/02/2023

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES

Fatima ABERKANE-JOUDANI a donné pouvoir à Henri DE MEYRIGNAC, Julien AGUIN a donné pouvoir à Olivier DELMER, Noël BOURSIN a donné pouvoir à Henri MELLIER, Véronique CHAGNAT a donné pouvoir à Françoise LEFEBVRE, Serge DURAND a donné pouvoir à Franck VERNIN, Séverine FELIX-BORON a donné pouvoir à Lionel WALKER, Sylvain JONNET a donné pouvoir à Gilles BATTAIL, Pierre YVROUD a donné pouvoir à Michel ROBERT.

Date de l'affichage :
03/03/2023

ABSENTS EXCUSES

Nombre de membres :
en exercice : 31
présents ou représentés : 24

Patricia CHARRETIER, Bernard DE SAINT MICHEL, Willy DELPORTE, Thierry FLESCHE, Kadir MEBAREK, Thierry SEGURA, Alain TRUCHON.

OBJET : PARC D'ACTIVITES "LES PRES D'ANDY" A SAINT-GERMAIN-LAXIS - CESSION DE TERRAINS A L'ENTREPRISE LOMBOSER FRANCE

Le Bureau Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.1311-12 et L.5211-37 ;

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et, notamment, ses articles L.3211-14 ;

VU le Code de l'Urbanisme, et, notamment, ses articles L.442-1 et suivants ;

VU les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine ;

VU le Budget Annexe se rapportant au lotissement dénommé « LES PRÉS D'ANDY » à Saint-Germain-Laxis ;

VU la délibération n°2016.8.17.141 du 19 septembre 2016 relative au prix de cession des lots du parc d'activités « Les Prés d'Andy » à Saint-Germain-Laxis ;

VU la délibération n°2020.3.4.76 du 17 juillet 2020 portant délégation d'attribution du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire ;

CONSIDÉRANT l'avis de France Domaine émis en date du 3 février 2023 ;

CONSIDÉRANT la demande d'implantation de la société Lomboser France représentée par Monsieur Pedro Da Silva portant sur la zone des Prés d'Andy, terrains cadastrés section ZL n°242 et ZL n°243, lots n°3 et 4, d'une contenance totale de 2 096 m² ;

CONSIDÉRANT les créations d'emplois prévues par Lomboser France et le déficit du marché francilien, notamment, dans les activités de thermolaquage sur structure métallique ;

CONSIDÉRANT que cette nouvelle implantation confirme l'intérêt économique de la zone d'activités et son occupation ;

DÉCIDE

D'ÉMETTRE un avis favorable sur la cession des lots n°3 et 4 cadastrés section ZL n°242 et 243 pour 2 096 m² au prix de 50,00 € HT par m², TVA sur la marge en sus au taux en vigueur,

D'AUTORISER le Président, ou son représentant, à signer la promesse, l'acte notarié et toutes pièces connexes se rapportant à la vente des lots cadastrés section ZL n°242 et 243 d'une contenance totale de 2 096 m² avec Monsieur Pedro Da Silva, représentant la société Lomboser France, domiciliée au 20T rue Schnapper à Saint-Germain-en-Laye (78100) ou toute société pouvant s'y substituer,

DE DÉSIGNER en tant que notaire chargé de dresser les actes à intervenir, l'étude SELAS Le Gal, Tagot, Bertin et Allilaire – 3, Place Chapu - 77000 MELUN, et ce, aux frais de l'acquéreur.

Adopté à l'unanimité.

Fait le jeudi 9 mars 2023 à Dammarie-Lès-Lys.

Pour extrait confirme,

Accusé de réception

077-247700057-20230309-50416-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/23

Publication ou notification : 13/03/2023

Signé par le Président, Louis VOGEL



Louis Vogel

Président de la CAMVS
Maire de Melun
Conseiller Régional